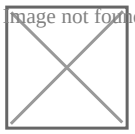

CDD transformé en CDI toujours appliqué?

Par **mythique**, le **01/05/2012** à **20:12**

Bonjour
Mon fils, après renseignements sur ce forum, compte faire transformer son CDD en CDI.
Demain, il se rend à l'Inspection du Travail pour un premier contact.
La question est simple :
Dans la mesure où son dossier est sans équivoque, a-t-il réellement une chance de voir sa demande aboutir?
L'employeur ne va-t-il pas le lui faire payer?
Bref, cela se passe-t-il réellement comme on le voudrait dans la majorité des cas?

Par **P.M.**, le **01/05/2012** à **21:42**

Bonjour,
De toute façon, ce n'est pas l'Inspection du Travail qui pourrait formellement juger de la requalification mais le Conseil de Prud'Hommes...
Il est impossible bien sûr de dire si l'employeur ne cherchera pas à se venger...

Par **Assistant juridique**, le **02/05/2012** à **08:30**

Son employeur va être tenté de le licencier mais ce licenciement sera considéré comme étant sans cause réelle et sérieuse par le conseil des prud'hommes.

Source : http://assistant-juridique.fr/requalification_cdd.jsp

Par **P.M.**, le **02/05/2012** à **14:30**

Bonjour,
Sans connaître le motif d'un éventuel licenciement dont la procédure n'a pas encore été engagée, il est impossible de prédire sérieusement qu'elle le sera et de préjuger de la décision du Conseil de Prud'Hommes...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés